## DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA REDEVANCE PAYÉE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE PÊCHE B PAR UN PÊCHEUR BÉNÉFICIANT D'UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Document à renvoyer à l'adresse suivante

<u>Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> décembre de</u> l'année de délivrance du permis de pêche :

Service public de Wallonie – SPW ARNE Département de la nature et des forêts Direction de la chasse et de la pêche Avenue Prince de Liège, 7 5100 JAMBES

Tél.: 081/33.59.00

Mail: peche.nature.forets@spw.wallonie.be

Nom et prénom du pêcheur :	
Date de naissance :	
Adresse:	
N° permis de pêche type B :	
N° carte de stationnement <u>valide</u> :	
N° tél. (GSM de préférence) :	
Adresse mail :	
N° de compte IBAN à créditer* :	
Nom du titulaire du compte :	
Pièces justificatives à annexer à la prés	ente demande :
<ul> <li>3. Copie du permis de pêche B.</li> <li>4. * une déclaration sur l'honneur (en si le titulaire du compte bancaire n</li> </ul>	entité. tationnement pour personnes handicapées. original) selon le modèle repris en annexe <b>uniquement</b> l'est pas le détenteur du permis de pêche.
budgétaire pour la gestion pisci deux euros en application de l' wallon du 19 octobre 2017 relat	Service public de Wallonie, à charge du Fonds icole et halieutique en Wallonie, une somme de vingtarticle 2, alinéa 2 <sup>1</sup> , de l'arrêté du Gouvernement if au permis de pêche ; aration et ses annexes sont sincères et véritables.
Date et Signature du pêcheur :	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Art. 2, alinéa 2, de l'AGW du 19-10-2017: Le pêcheur qui est détenteur d'une carte de stationnement pour personnes handicapées établie à son nom et en cours de validité, peut obtenir du Fonds un remboursement partiel de la redevance du permis B de 22 euros. Il en fait la demande auprès du directeur général de la direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie et joint à sa demande une copie de sa carte de stationnement pour personnes handicapées.

## <u>Déclaration sur l'honneur</u>

Je soussigné	(Nom et prénom
du payeur du permis) déclare sur l'honneur que le montant remb	oursé par le Service public
de Wallonie peut être versé sur	
le compte n°	(IBAN)
ouvert au nom de M/Mme	(nom et prénom
du titulaire du compte)	
dont le numéro de registre national est le :	
et qui est domicilié(e) à	
	(adresse complète).

Date et signature du payeur du permis de pêche